



## QUEL ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE POUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

Avec la réforme de la facture électronique, mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2026, nous sommes nombreux à nous interroger : mon équipement informatique est-il suffisant ? Faut-il un bon débit Internet ? Y aura-t-il des applications mobiles ? Faudra-t-il imprimer les factures présentes sur les plateformes ?

Même si nous n'avons pas forcément toutes les réponses précises, on peut déjà apporter quelques informations.

### Que dois-je avoir pour utiliser les plateformes électroniques ?



**Concernant votre équipement informatique actuel (ordinateur) :** si vous arrivez à naviguer sur Internet convenablement et confortablement (site des banques, sites techniques, ...), il en sera de même pour la plateforme eFacture et le « mon appli Afocg ».

Les outils qui seront mis en place (portail AFOCG, plateforme eFacture, ...) sont des outils Web classiques, normalement accessibles à travers les navigateurs Internet standards (Chrome, Safari, Edge, Firefox, Opera, ...) et n'importe quel système (Windows, iOS, Linux) : donc rien de techniquement révolutionnaire.

En revanche, concernant **la sécurité de vos ordinateurs**, il est important d'avoir un matériel « techniquement » à jour. Si votre ordinateur utilise le système d'exploitation Windows 10 (qui n'est plus mis à jour), il est préférable de passer à un nouveau matériel avec Windows 11.

Par exemple, un ordinateur avec un microprocesseur « Intel i5 », ou « AMD Ryzen 5 », 8 à 16 Go de mémoire, et un disque dur SSD de 500 Go, fera parfaitement l'affaire, et reste dans des gammes de tarifs raisonnables. Prévoir aussi un port HDMI (pour un second écran) et RJ45 (pour un réseau filaire).



**Concernant les applications mobiles**, elles fonctionneront sur **téléphones iPhone** (à minima iOS14, sorti en 2020) et **Android** (à minima Android 5.1, sorti en 2015 !)

Le choix du téléphone est en fonction de son utilisation quotidienne, des applications que vous avez installées, et des outils que vous utilisez. Le strict minimum serait maintenant de 8 Go de mémoire vive, de 128 Go de stockage interne, et un processeur cadencé à plus de 2 ou 2.5 Ghz. Evidemment, si vous avez une utilisation intensive des réseaux sociaux, outils vidéo, GPS ..., il faudra plus de puissance.

Enfin, la taille de l'écran est également un facteur discriminant : plus il est petit ... plus c'est petit !

### Et pour la tenue de ma comptabilité ?

**Isacompta Collaboratif ne fonctionne que sous Windows.** Les caractéristiques de l'ordinateur sont les mêmes que celles vues ci-contre. Il y a cependant une nouveauté avec les plateformes agréées : les factures y sont stockées, et il serait dommage et couteux de les éditer. L'idée est alors d'avoir, d'affichée à l'écran, la facture à gauche, et l'écran de saisie des pièces comptables à droite (et vice-versa 😊).



Toutefois sur un ordinateur portable, l'affichage peut être limité. Dans ce cas, un second écran, connecté au premier, peut faire l'affaire. Il suffit que votre ordinateur dispose d'un port HDMI (photo ci-dessous), et vous pouvez brancher un écran (acheté en magasin de « seconde main », cela suffit) ayant lui aussi un port HDMI.



### Trucs et astuces

Pour un double affichage à l'écran :

